



## Mise en demeure Veolia eau

Par **bene08**, le **28/02/2014** à **15:06**

Bonjour,

J'ai un souci avec Veolia depuis le mois de juillet 2013.

Nous avons reçu une facture au mois de juillet 2013 de 159.35€ que j'ai oubliée de régler à l'échéance, je l'ai réglée au mois d'octobre suite à un rappel pour un montant de 213.54€, je n'ai bien sûr pas contesté les frais étant donné que cela était une erreur de ma part.

Au mois de janvier 2014 nous recevons une facture de 140,73€ qui décompose donne 86.27€ de consommation effective + 28,44€ de recouvrement suite à impayés + 24,67€ pour factures impayées!!!

J'ai donc appelé Veolia et une jeune femme m'a répondu que les frais étaient dus à ma facture du mois de juillet 2013 je lui explique donc que 107.30€ de frais pour une facture réglée en retard et qui a à la base été de 159.35€ cela faisait beaucoup. Elle me répond donc qu'elle me fait une remise exceptionnelle pour les 24,67€ de factures impayées (factures que je n'ai jamais reçues soit dit en passant) mais que pour les 28,44€ il faut que j'envoie un courrier en même temps que mon règlement pour expliquer le non paiement de cette somme et que de toute façon on ne pouvait pas me relancer pour le non paiement des frais. J'ai donc envoyé un courrier recommandé avec mon règlement de 86.27€.

Nous avons reçu au mois de février 2014 une première relance pour les frais de 28.44€ majoré de 12.17€ de pénalités et aujourd'hui une mise en demeure majorée encore de 12.50€ pour un total final de 53.11€!!!

Je ne sais plus quoi faire après plusieurs appels auprès de leur service il semblerait que je n'ai pas d'autre solution que de payer ces frais. Quand même 82.63€ de frais je trouve ça énorme pour une facture de départ de 159.35€.

Que puis-je faire? je suis obligée de régler ces frais?

Merci par avance de votre réponse